

## RÉUNION DU 27 JANVIER 2011

L'an deux mil onze, le vingt sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mmes Das Neves, Blain, MM. Marchand, Mézil, Allain, Lafréchoux, Barré, Roquet, Mmes Delagrance, Bouyer, M. Sicard.

Était absent : M. Colin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Maryvonne Delagrance a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1918P « Champs de la Grange »

### DON DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'Association des Parents d'Élèves de Savigné a offert pour l'école « André Brouillet » une table de tennis de table extérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, au titre des « dons et legs », le don de l'Association des Parents d'Élèves de Savigné d'une table de tennis de table extérieure fait à l'école.

### CONVENTION VISION PLUS - OFFRE GLOBALE ÉCLAIRAGE - SORÉGIES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la démarche du SIEEDV et de Sorégies concernant les communes dans la remise à niveau de leur parc Éclairage Public.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention VISION PLUS établie par Sorégies à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Émet un avis favorable à la signature de la convention VISION PLUS,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la COMMUNE et SORÉGIÉS.

### **REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal q'un automobiliste a complètement détruit des panneaux de signalisations en bordure de la RD 148 et qu'il ne souhaite pas faire intervenir son assurance. A titre de réparation, il propose d'effectuer un versement de 1 289.71 € correspondant aux frais de remplacement et de pose.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal

- Accepte la somme proposée.
- Dit que la Commune procédera au remplacement et à la pose des panneaux.

### **CONVENTION RELATIVE A LA RÉALISATION DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CENTRE DE GESTION**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, dans sa séance du 21 décembre 2010, a décidé la reconduction de la mission facultative d'intervention sur les dossiers CNRACL pour les collectivités et établissements publics qui le souhaitent.

La dernière convention ayant pris fin au 31 décembre 2010, le Centre de Gestion propose la signature d'une nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013, date d'expiration de la convention conclue entre le Centre de Gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Deux modalités d'intervention sont proposées :

- la réalisation des dossiers CNRACL
- le contrôle des dossiers CNRACL

Conformément aux dispositions conventionnelles liant le Centre de Gestion avec la Caisse des Dépôts et Consignations, à défaut de signature de l'une des deux conventions, le service retraite du Centre de Gestion ne pourra plus intervenir dans la gestion de nos dossiers CNRACL.

En cas de non adhésion à ce service, la Commune devra se charger de l'ensemble des tâches précisées dans les conventions sans pouvoir faire appel au Centre de Gestion dont la seule mission, conformément à l'article 21 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée par la

loi du 19 février 2007, est une mission d'information générale aux agents et aux collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- Décide de choisir la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion.
- Dit que la convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2013.
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention.

**ÉLECTIONS CANTONALES** : Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la gratuité pour le prêt de la salle de la mairie aux candidats qui en feront la demande afin d'organiser une réunion publique.

**ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ - PASSAGE DE CANALISATIONS EN TERRAINS PRIVÉS** : Dans le cadre des travaux de raccordement du bourg de Savigné et de la zone commerciale à la future station d'épuration intercommunale et extension du réseau d'assainissement, le passage de certaines canalisations devra être effectué sur des terrains privés. Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire d'établir des conventions avec les propriétaires des terrains concernés et décide de fixer à 500 € la limite des indemnités compensatrices. Dans ce même cadre, il a été rappelé que les marchés ont été attribués au groupement d'entreprises BARRÉ/GUILLON pour le lot n°1 d'un montant de 424 843.90 € HT et aux établissements FOURNIÉ pour le lot n°2 d'un montant de 70 044 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre tous les membres présents.